Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 09/07/2025 à 12h33
Réference de l'AR : 052-215202623-20250701-16_2025-DE
Affiché le 09/07/2025 ; Certifié exécutoire le 09/07/2025

COMMUNE DE ORGES

Délibération n° 16/2025

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 1er juillet 2025

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 11
Nombre de membres en exercice : 11
Nombre de membres présents : 9
Nombre de suffrages exprimés : 9

Convocation du 26 juin 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le premier juillet à 19h, les membres du Conseil Municipal se sont réunis en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Claude GAGNEUX, Maire.

Présents : M. Claude GAGNEUX, Mme Corinne FOLOPE, M. Noël BOURG, Mme Céline BÉGARD, M. Benjamin FEBVRE M. Sébastien SAPIN, Mme Véronique LESAGE, M. Gilbert BOGÉ et M. Boris TOURNEBISE

Excusés : MM Jérémi GUILLAN et Gaëtan BOUCHOT

Secrétaire de séance : Mme Céline BÉGARD

OBJET : Consultation Arrêt Projet PLUi de la CC3F

Vu le code de l'urbanisme, et notamment ses articles L.151-1 et suivants, R.151-1 et suivants, L.103-2, L.153-14 et R.153-3 ;

Vu la délibération de la CC3F n° 15-05-25_05 du 15 mai 2025 arrêtant le PLUi ;

M. le Maire propose de se prononcer sur l'arrêt projet du PLUi de la CC3F.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- donne un avis favorable à l'arrêt projet du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) de la Communauté de Communes des Trois Forêts.

Fait à Orges
Le 1er juillet 2025

Le Maire,
Claude GAGNEUX

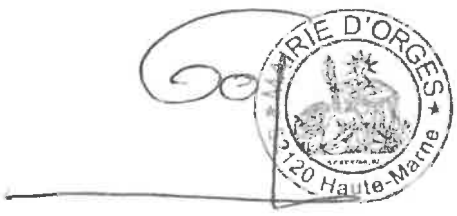

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 09/07/2025 à 13h12
Réference de l'AR : 052-215202623-20250701-17_2025_1-DE
Affiché le 09/07/2025 ; Certifié exécutoire le 09/07/2025

COMMUNE DE ORGES

Délibération n° 17/2025

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 1er juillet 2025

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 11
Nombre de membres en exercice : 11
Nombre de membres présents : 9
Nombre de suffrages exprimés : 9

Convocation du 26 juin 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le premier juillet à 19h, les membres du Conseil Municipal se sont réunis en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Claude GAGNEUX, Maire.

Présents : M. Claude GAGNEUX, Mme Corinne FOLOPE, M. Noël BOURG, Mme Céline BÉGARD, M. Benjamin FEBVRE M. Sébastien SAPIN, Mme Véronique LESAGE, M. Gilbert BOGÉ et M. Boris TOURNEBISE

Excusés : MM Jérémi GUILLAN et Gaëtan BOUCHOT

Secrétaire de séance : Mme Céline BÉGARD

OBJET : Inscription à l'état d'assiette - Exercice 2026

Vu le Code Forestier, en particulier les articles L212-2, L214-5 à 8, L214-10, L214-11 et L243-1 ;
Vu la Charte de la Forêt Communale, en particulier les articles 14 à 23 ;
Considérant le document d'aménagement en vigueur pour la forêt communale ;
Considérant les éléments précédemment présentés par l'ONF, notamment la vue d'ensemble des coupes prévues à l'aménagement, celles reportés et anticipées ;

Considérant :
☒ La proposition d'état d'assiette des coupes faite par l'ONF le 01/07/2025 pour l'exercice 2026, avec les propositions de destination pour ces coupes ou leurs produits.
☐ Le programme pluriannuel de coupes pour la période 20.....- 20....., consultable dans l'aménagement en vigueur ainsi que dans le portail des collectivités
(Case à cocher si un tel document a été produit à la commune)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité :**

1) Approuve l'inscription à l'état d'assiette des coupes de l'exercice 2026, pour lesquelles l'ONF procédera à la désignation, comme suit :

UG	Programme	Proposition	Nvelle Prop.	Justif.	Type Coupe	Surf. à Dés. (ha)	V. Total (m3)
35		AJOUTER		Transition aménagement	E2	0.65	
39		AJOUTER		Transition aménagement	IRR	8	
40		AJOUTER		Transition aménagement	IRR	5.25	
41		AJOUTER		Transition aménagement	IRR	10.32	
42		AJOUTER		Transition aménagement	E3	9.04	

2) INFORME le Préfet de Région des motifs *(art. L 214-5 du CF)* de sa décision à reporter ou supprimer les coupes suivantes proposées par l'ONF sur l'état d'exercice 2026 :

3) Orientations de mise en marché

Dénomination du chantier forestier	Produits	Bois façonnés			Bois sur pied	
		Contrat d'appro	Vente simple	Délivrance	Vente simple	Délivrance
39-40-41-42p	Pin Noir/Pin Sylvestre				X	

La présente délibération sera transmise à l'ONF.

Fait à Orges,
Le 1er juillet 2025

Le Maire,
Claude GAGNEUX

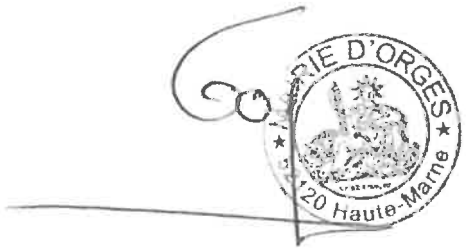

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 09/07/2025 à 12h36
Référence de l'AR : 052-215202623-20250701-18_2025-DE
Affiché le 09/07/2025 ; Certifié exécutoire le 09/07/2025

COMMUNE DE ORGES

Délibération n° 18/2025

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 1er juillet 2025

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 11
Nombre de membres en exercice : 11
Nombre de membres présents : 9
Nombre de suffrages exprimés : 9

Convocation du 26 juin 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le premier juillet à 19h, les membres du Conseil Municipal se sont réunis en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Claude GAGNEUX, Maire.

Présents : M. Claude GAGNEUX, Mme Corinne FOLOPE, M. Noël BOURG, Mme Céline BÉGARD, M. Benjamin FEBVRE M. Sébastien SAPIN, Mme Véronique LESAGE, M. Gilbert BOGÉ et M. Boris TOURNEBISE

Excusés : MM Jérémi GUILLAN et Gaëtan BOUCHOT

Secrétaire de séance : Mme Céline BÉGARD

OBJET : Consultation sur l'accord local de détermination de la composition de la CC3F à compter du renouvellement des élections municipales de 2026

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT), et notamment son article L. 5211-6-1 – VII ;

Vu la délibération de la CC3F n° 26-06-25_07 du 26 juin 2025 entérinant un accord local de répartition des sièges pour le prochain mandat au nombre de 43 sièges ;

M. le Maire propose de se prononcer sur l'accord local de la CC3F.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- valide la proposition d'accord local de la Communauté de Communes des Trois Forêts.

Fait à Orges
Le 1er juillet 2025

Le Maire,
Claude GAGNEUX

MAIRIE D'ORGES
52120 Haute-Marne